

Lettres Patentes

137

fo 116. n.º

Qui ordonne de faire donner a tous changeurs
et M.º qui font by de venue,

Du 6. Aoust 1352:

Je an par la grace de Dieu Roy de
France: a Nos amez et feaux les grans
M.º de nos Monnoys et alme dilection
Nous pour certaine cause Vous Maudons
que tantost et sans delay es lettres
Vieues vous faies donner par toutes
nos monnoyes a tous changeurs et
Marchands frequentans icelles et tout
marc d'argent qui s'aportent en
nos villes & Monnoys de Tournois de
Creue outre leur prix et prix que nous
y donnons a present: C'en a scauoir
en tout marc d'argent alloué a 14 de
loy 6.º 10.º M.º. et tout au alloué
a 27 de loy 6.º Tournois et faictes
faire et diligemment et estelles
maniere qu'il n'y aye deffaut, Je

ce faire a vous et a Charité de vous
donner pouvoir au vicé commandant
special par la teneur de ces presentes
Donné a Drecy le 6.^e jour d'aoust l'an
de grace 1352. Par le Roy a la relation
du conseil auquel vous estes. Noyen.